



« Foire aux questions » ENa-CAARUD 2019

Vous trouverez ci-dessous des réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos de cette enquête. Pour toute autre question, n'hésitez surtout pas à nous joindre par mail (ena_caarud@ofdt.fr) ou par téléphone (01.41.62.77.36).

1. L'organisation de l'enquête

Que faire si les dates de l'enquête pour ma structure ne sont pas connues?

Vous pouvez contacter l'OFDT par mail ou par téléphone afin que nous vous communiquions à nouveau les dates.

Que faire si le CAARUD n'a pas reçu assez de questionnaires ?

Les questionnaires, ainsi que tous les documents de l'enquête, sont disponibles sur la page Internet [qui lui est dédiée](#), et peuvent ainsi être téléchargés et imprimés en cas de besoin.

Que faire si l'utilisateur ne souhaite pas répondre au questionnaire ?

Si l'utilisateur ne souhaite pas remplir le questionnaire, il peut lui être proposé d'y répondre à un autre moment, durant la période d'enquête. De plus, il peut lui être expliqué rapidement l'intérêt de participer, en se basant sur les outils de communication (affiche, flyer, vidéo de résultats) mis à la disposition des équipes des CAARUD par l'OFDT.

En cas de refus total, il convient de remplir absolument l'encadré « non-répondant » du questionnaire afin de disposer d'informations sur le nombre de personnes rencontrées au cours de l'enquête.

2. Les documents de l'enquête

Pourquoi le courrier envoyé par l'OFDT comprend un document en anglais et un autre en russe ?

Il s'agit de la traduction en anglais et en russe du questionnaire ENa-CAARUD 2019. En effet, toute personne qui ne parle pas (assez bien) le français ne peut être interrogée et il est ressorti des

échanges avec des intervenants de CAARUD qu'une traduction dans ces deux langues pourrait permettre d'améliorer ce point.

Les structures disposant de personnels parlant anglais/russe sont ainsi invitées à utiliser ce document, qui ne doit pas être rempli directement (ce n'est pas un questionnaire !) mais qui peut servir de support pour faire remplir plus facilement un questionnaire en français aux usagers anglophones/russophones.

Pourquoi, concernant les médicaments consommés dans le mois (question 26), les cas de mésusage ne sont pas distingués des consommations dans le cadre d'une prescription ?

Lors des éditions (comme en 2015) où les consommations de médicaments ont été plus particulièrement étudiées en interrogeant sur les motivations, l'approvisionnement et les modes d'usage, les analyses ont montré que le « mésusage » ne peut pas se résumer à l'accès hors prescription. Certains usagers complètent leur traitement par le marché noir parce qu'ils trouvent leurs doses trop faibles, mais indiquent le prendre « pour se soigner ou pour diminuer leurs consommations », d'autres l'ont par prescription mais le prennent plus ou moins pour d'autres raisons.

Pour les médicaments de substitution aux opioïdes, il est donc important de mentionner cet usage parmi les produits consommés dans le mois (question 26) même s'il s'inscrit dans le cadre d'un traitement avec suivi médical (question 21) ; les deux questions seront croisées lors de l'analyse.

3. Les questions

Doit-on considérer qu'un usager qui reçoit de la méthadone bas seuil d'un programme relevant du CSAPA, sans se rendre dans ce centre par ailleurs, a fréquenté un CSAPA (question 30a) ?

Non, il faut considérer que cet usager ne s'est pas rendu dans un CSAPA. En revanche, à la question 21a sur l'origine de la prescription des TSO, il faudra cocher qu'il a reçu son traitement de substitution en CSAPA (modalité 2).

À la question 18, quand un usager porteur du VHC (réponse 1) dit que selon lui, "ce n'est pas le moment" pour être traité, que faut-il indiquer sur le questionnaire en sous-question 18.1.a ?

Il faut cocher la case 3 (" Vous ne souhaitez pas être traité "), en ajoutant, si vous le souhaitez, de façon manuscrite, que ce refus est temporaire car l'usager a d'autres priorités pour le moment. Cela sera pris en compte lors de l'analyse pour rappeler qu'il ne s'agit pas forcément d'un refus catégorique et définitif.

4. L'après ENa-CAARUD

Que renvoyer par courrier à l'OFDT à la fin de l'enquête ?

Pour effectuer l'analyse statistique de l'enquête, il est nécessaire que l'OFDT dispose de tous les questionnaires remplis, intégralement ou uniquement l'encadré « non-répondant ». Une enveloppe affranchie vous a été fournie ; en cas de perte de celle-ci, il est possible de nous contacter afin que nous puissions vous adresser par mail un nouveau bordereau d'affranchissement.

Si vous en avez la possibilité, il serait souhaitable que vous puissiez photocopier ou scanner les questionnaires, pour éviter toute perte éventuelle d'information en cas de courrier égaré par la Poste.

Comment les résultats de l'enquête seront transmis aux CAARUD ?

L'analyse des données recueillies sera menée d'ici le 1^{er} trimestre 2020. Les principaux résultats seront publiés sur le site de l'OFDT (revue *Tendances* et rapport). Les résultats régionaux seront disponibles sur demande à l'OFDT (par mail).